Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 032

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 060-216002105-20250630-DELIB2025032-DE

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Convocation du	**15 JUIN 2025**
Affichage du	**15 JUIN 2025**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**10**
Nombre de votants	**13**
PROCURATIONS	**03**

Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REMISE EN SECURITE ET LA RENOVATION DE L'EGLISE.

L'an deux mil VINGT CINQ, le VINGT CINQ JUIN à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil municipal a été convoqué, de nouveau, le 30 juin 2025.

L'an deux mil VINGT CINQ, le TRENTE JUIN à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, Mme VIDARD Stéphanie, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :
M BOULARAND Claude, procuration à M NIGAY Jean-Marie,
Mme MEYFROODT Charlotte,
M THOMA Hervé, procuration à M FORGET Bruno,
M ROSELLE Regis, excusé
Mme SPIRA Julie, excusée,
Mme M BRIAND Hervé,
Mme RIGARD Sabine,
Mme FUSZ Anne-Luce, procuration à M URCOURT Daniel,

Secrétaire : Mme VIDARD Stéphanie,

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT QUE la commune a fermé son église pour des raisons de sécurité,

CONSIDERANT QUE la commune souhaite remettre en sécurité cette bâtisse et préserver son patrimoine,

CONSIDERANT QU'après plusieurs pré-diagnostics signalant la dangerosité pour le public, elle a décidé de faire appel à un Architecte des Bâtiments du Patrimoine pour réaliser une étude sur l'Eglise,

CONSIDERANT Qu'à l'issue de son rapport, il faudra probablement procéder à des travaux,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 09/07/2025
Reçu en préfecture le 09/07/2025
Publié le 09/07/2025
ID : 060-216002105-20250630-DELIB2025032-DE

CONSIDERANT que la remise en sécurité et la rénovation des églises entrent dans le programme des projets subventionnables,

Il convient d'autoriser à les demander,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité

Article 1 : **AUTORISER** le Maire à établir les démarches auprès du Conseil Départemental pour demander une subvention pour ce projet,

Article 2 : **AUTORISER** le Maire à établir les démarches auprès du Conseil Régional pour demander une subvention pour ce projet,

Article 3 : **AUTORISER** le Maire à établir les démarches auprès de la Préfecture pour la DETR pour demander une subvention pour ce projet,

Article 4 : **AUTORISER** le Maire à établir les démarches auprès de la Préfecture pour la DSIL pour demander une subvention pour ce projet,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131-Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355